



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le Canard Ô Sang



www.cfdt-efs.fr

Juillet 2025

SOMMAIRE

Protocole de fin de conflit	1
Journée de Solidarité	3
La transfusion sanguine à Mayotte	4
Youtube : Fortes chaleurs, quels sont vos droits ?	4
Adhérez !	4

Protocole de fin de conflit Des avancées concrètes grâce à la mobilisation des salarié·es !

Après plusieurs semaines de grève nationale et une forte mobilisation des équipes, la direction de l'EFS a été contrainte de faire des avancées significatives.

Une victoire de la CFDT !!!

Fort de notre expérience et de la connaissance des problématiques de terrain, la CFDT a été particulièrement force de propositions dans cette négociation avec des sujets que nous portons au quotidien et que d'autres syndicats dénoncent aussi parfois...



L'objectif à atteindre pour la CFDT était d'obtenir du concret avant le 15 juillet (date de fin de notre préavis) ! **C'est gagné !**

LE PLUS DE LA CFDT ? Savoir proposer des solutions ! Car il ne suffit pas de dénoncer les situations, il faut aussi savoir proposer des solutions et des actions crédibles et réalisables.

Voici ce que la CFDT a obtenu :



Pouvoir d'achat et reconnaissance

- Prime exceptionnelle de **332 € brut en octobre 2025** pour tous les salarié·es présent·es depuis au moins 9 mois.
- Prime équivalente pour les fonctionnaires mis à disposition.
- Négociation d'un **nouvel accord d'intéressement en 2026**, lié à la performance de nos activités. La CFDT défend aussi des indicateurs sociaux et environnementaux. L'humain doit être replacé au centre.

Pour la CFDT, le triptyque de facteurs (humains, activités, environnement) est la clé d'une performance responsable.



Soutien à la parentalité

- **+100 € de droits annuels CESU.**
- Extension jusqu'à l'entrée en maternelle.
- Barèmes de revenus plus favorables.

C'est un engagement de révision que la CFDT attendait depuis 2022....



Équité sur les conditions de travail

- Harmonisation nationale de l'indemnité de froid.

Presque 10 ans que la CFDT le réclame ! La CFDT porte depuis un tableau à double entrée (fréquence, durée d'exposition au froid), avec la possibilité de tripler l'indemnité notamment pour ceux qui bénéficient de la pénibilité température extrême « ≤5°C ».



Qualité de vie au travail (QVCT)

- Lancement d'un schéma directeur QVCT (dans le cadre du COP 2025-2028) négocié avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR). Il est temps de co-construire un véritable projet social qui anticipe et compense les impacts potentiels des projets sur le personnel (conditions de travail comme conciliation vie pro/perso).
- Révision de la gestion des fiches RPS, avec meilleure traçabilité. Certaines Directions ne pourront plus cacher ces fiches !
- Un référent QVCT dans chaque région, avec du temps et une fiche de mission dédiée. C'est un poste indispensable si on veut vraiment moderniser et harmoniser les bonnes pratiques partout sur le territoire.



Conditions de travail et sécurité

- Études ergonomiques obligatoires pour tout projet > 1 million d'€.
- Groupe paritaire + QHSE/QVCT national pour concevoir un cahier des charges pour de nouveaux rolls plus sûrs et adapté à leur utilisation en collecte mobile. Ils sont responsables de plus de la moitié des accidents du travail en collecte mobile. C'est une revendication forte de la CFDT qui dénonce des chariots totalement inadaptés depuis presque une décennie.
- Dialogue social régional semestriel sur la pénibilité liée aux températures extrêmes. Il est temps de concevoir un autre modèle de collecte prenant en compte le changement climatique.

Les conditions de travail des personnels sont aussi les conditions d'accueil des donneurs !



Organisation du travail

- Étude sur la planification des collectes mobiles et maisons du don, avec indicateurs présentés en 2026. En ligne de mire, les retours de collectes après la planification, le nombre de lit par IDE au plasma...
- Reprise des discussions sur le travail de nuit. La CFDT porte l'harmonisation des règles en la matière avec comme base le contrat de travail spécifique « nuit », mais aussi des règles élémentaires sur le contenu du travail.

On ne fait de nuit, uniquement ce qui ne peut être fait de jour !



Cohérence national

- Audit annuel des accords nationaux auprès des directions régionales pour vérifier leur bonne application. La CFDT porte cette revendication depuis longtemps.
- Mise en place d'un règlement intérieur unique ou identique dans tous les établissements (2026). Pour la CFDT, il n'est pas concevable d'avoir des échelles de sanctions différentes d'un ETS à un autre.
- Modèle commun d'assignation du personnel en cas de grève. L'objectif est d'en finir avec les assignations abusives. L'établissement doit respecter notre droit constitutionnel et la liberté de chacun de faire grève, sans entrave !

Grâce à votre mobilisation, la CFDT a arraché des engagements concrets. Mais nous restons vigilants : chaque promesse devra être suivie d'effet, sinon la CFDT déposera un nouveau préavis !



Prochaines échéances : Suivi des négociations dès le second semestre 2025...



Journée de Solidarité

La CFDT obtient une révision importante

Depuis 2018, l'application de la Journée de Solidarité (JSO) présentait des disparités significatives entre régions et activités. Nous avons identifié plusieurs problématiques majeures concernant sa mise en œuvre :

- Fractionnement hétérogène de la journée
- Heures supplémentaires non comptabilisées
- Personnels travaillant au-delà de la planification sans reconnaissance du temps effectué
- Absences de traçabilité des temps de travail additionnels

Nous avons dénoncé ces pratiques, les considérant comme du travail non rémunéré. C'était inacceptable !

Par conséquent, la CFDT a dénoncé la directive nationale unilatérale portant sur les modalités d'organisation de la Journée de Solidarité. Pour la CFDT est n'était pas réglementaire. Pour elle, si le fractionnement est mis en place par accord (Cf. partie 8 de l'ANAT), les modalités de fractionnement devaient être négociées avec les partenaires sociaux. Or, notre accord ne disait rien sur ces modalités et la directive RH déployés n'avait pas été négocié.

Suite à notre interpellation, la Direction a fait la sourde d'oreille. La CFDT aidé par les autres Syndicats représentatifs a donc fait inscrire de force le point à l'ordre du jour du CSEC. Puis les élus ont voté l'entrave au fonctionnement du CSEC et a appelé la Direction à négocier les modalités d'application de la JSO comme le prévoit le Code du travail. En parallèle, la CFDT a tenu informé l'inspection du travail de la situation.



Mise sous pression, la Direction a été contrainte d'ouvrir des négociations début 2025, pour négocier ces modalités d'application du fractionnement.

La CFDT est parvenue à un accord.

Il clarifie les conditions de fractionnement de la Journée de Solidarité et garantit une application plus transparente et équitable.

Nouvelles modalités à compter de 2026 :

Vous avez la possibilité de fractionner l'accomplissement de cette journée.

- Si vous ne faites pas de choix, la solution retenue par défaut sera la contribution par un jour de congé payé conventionnel.
- Si vous optez pour le fractionnement, la journée de solidarité s'organisera sans modifier votre mode d'aménagement du temps de travail habituel.

À titre indicatif, pour un temps plein, cela représente 1h10 non rémunérées effectuées au-delà des heures planifiées par période de 8 semaines, sur la base de 6 périodes complètes dans l'année.

Il est important de noter que cette contribution par le temps de travail effectué au-delà des heures planifiées ne sera plus plafonnée à 1h10 par période.

Concrètement, l'ensemble des heures réalisées au-delà de 280 heures par période sera pris en compte, dans la limite de 7 heures pour un temps plein. Une contribution minimale de 3h30 est requise au cours des trois premières périodes complètes. Ces heures seront automatiquement validées et attribuées à la contribution de la journée de solidarité.

Plus besoin de la validation de votre planificateur pour identifier ces heures attribuées d'office à la JSO. Pour le personnel à temps partiel, la contribution est calculée au prorata de votre temps de travail.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CFDT pour toutes questions ou précisions supplémentaires.

La CFDT continue de défendre les intérêts des personnels et reste vigilante sur l'application concrète de ces nouvelles dispositions.

Mayotte

Une transfusion sanguine à deux vitesses ?

La **CFDT** s'interroge sur le niveau des examens immuno-hématologiques sur place. Sont-ils aussi poussés qu'en métropole pour cette population? Suite à des échanges avec le syndicat **CFDT** santé sociaux de Mayotte, la **CFDT** en doute fortement.

Pour rappel, la maternité de Mamoudzou enregistre environ **12 000 naissances par an**, ce qui en fait la première maternité d'Europe ! Pour vous donner un ordre de grandeur, les plus grosses maternités métropolitaines comme Jeanne de Flandre à Lille, Pellegrin à Bordeaux ou Port-Royal à Paris sont autour de **5 500 naissances par an**.

Il ne viendrait à l'idée de personne de ne pas avoir un site EFS à proximité immédiate de ces énormes maternités métropolitaines. Or, à Mamoudzou, il n'y a pas d'EFS (alors que nous avons des sites dans tous les autres DOM). La gestion du dépôt de globules rouges, de plaquettes et de plasma, les préparations pédiatriques, le choix et le contrôle de la compatibilité des produits, la délivrance des poches, le bilan et le suivi immuno-hématologique sont entièrement assurés par l'hôpital public.

A la **CFDT**, nous sommes convaincus que les Français de Mayotte subissent une réelle perte de chance en gynécologie, dans la prise en charge du péripartum mères/enfants et dans l'activité transfusionnel en général.

Pour en savoir plus sur la situation transfusionnelle dans ce territoire la **CFDT** est en train de structurer ses demandes et ses questions pour les aborder d'abord avec la direction, avec l'objectif de les intégrer au CSE central.



Retrouvez "la minute de vos droits" spécial forte chaleur sur youtube

N'hésitez pas à partager la vidéo, et n'oubliez de vous abonner à la chaîne de la **CFDT EFS**



Adherez en ligne !

